
AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 20 avril 2021 :

Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1. 2021-00	Lots projetés 6 411 871 et 6 411 872 du cadastre du Québec	Ha 611	<ul style="list-style-type: none">• La création d'un lot d'angle d'une profondeur de 35,06 mètres et 40,87 mètres au lieu d'une profondeur minimale de 45 mètres pour le lot projeté 6 411 871.• La création d'un lot d'une profondeur de 35,65 mètres au lieu d'une profondeur minimale de 45 mètres pour le lot projeté 6 411 872.
2. 2021-0062	20, chemin de la Pointe-Greenshields	Vc 402	<ul style="list-style-type: none">• La construction d'un garage intégré projeté ayant une superficie de 99,71 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés

2. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020 et du décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, toute personne intéressée peut se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures pendant la consultation écrite d'une durée de 15 jours de la publication du présent avis public.
3. Toute personne intéressée pourra faire parvenir ses questions et commentaires concernant les demandes de dérogations mineures, par écrit, au plus tard le 15 avril 2021, à 17 heures, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et du greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

*** Attention aux délais postaux applicables ***

- Par courriel à l'adresse suivante : greffe@vsadm.ca

4. Un rapport des questions et des commentaires reçus sera déposé au conseil municipal avant la prise de décision par rapport aux dérogations mineures.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 31 mars 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière